

N°39
SEPTEMBRE 2022

L'ELAN DE VILLY

LE BULLETIN MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE

DOSSIER : PAGE 10
PROTECTION DES HAIES ET
ELAGAGE DES ARBRES

INFORMATIONS MUNICIPALES :
PAGE 4

ECOLE DES SOURCES :
PAGE 8

LE COIN DES ASSOCIATIONS :
PAGE 19



Jean-Luc Roussel, Maire

POURQUOI IL NOUS FAUT GARDER ESPOIR

Chères Villyssoises et chers Villyssois,

La pandémie de COVID-19 nous a laissés à peu près tranquilles cet été, nous espérons tous que cette rémission sera durable.

La canicule avec ses incendies partout en France aura été au centre de l'actualité cet été. Cela nous a permis de prendre conscience de la réalité du changement climatique et de la nécessité de nous adapter. L'évidence m'est apparue lors de la fête des associations le 18 juin dernier, il faisait plus de 35 degrés au soleil dans le champ communal et en regardant le peu d'ombre que produisaient les quelques arbres, je me suis dit : il va falloir planter des arbres ! Depuis la pluie est revenue en septembre mais cela ne remet pas en cause cette idée qui sera mise en pratique dès que possible.

Etat civil : En ce début d'année nous avons enregistré le décès de neuf de nos concitoyens qui sont nés ou ont résidé dans notre commune, dont trois y résidaient encore : Mme Laurence LE BUAN, M. Jacques AUVRAY et M. Daniel MULLOIS. J'adresse mes sincères condoléances aux familles et amis de ceux qui nous ont quittés. Mais l'état civil a aussi été riche en événements joyeux : trois mariages et deux parrainages civils, six naissances et trois à venir, là encore il nous faut garder espoir car la vie est plus forte que la mort.

Crise économique : la guerre en Ukraine et la récession mondiale qui s'en suit ont provoqué des tensions sur les marchés et une inflation galopante, les coûts de l'énergie ont fortement augmenté : gaz, fioul, électricité, carburants. Afin que tout le monde puisse continuer à vivre décemment et conserver la liberté de circuler, le gouvernement a instauré un bouclier fiscal sur les prix de l'énergie jusqu'en 2023. Mais je demande à mes adjoints, chacun dans son secteur, de rester vigilants face aux habitants les plus démunis de notre commune et de veiller à ce qu'ils aient droit au minimum vital et aussi à pouvoir se chauffer cet hiver. Vous aussi, concitoyennes et concitoyens, ouvrez l'œil et n'hésitez pas à signaler en mairie toute situation de ce type, nous nous efforcerons d'y trouver une solution.

Moyens budgétaires : la commune a des moyens budgétaires limités, les écoles et l'entretien des bâtiments communaux et des routes coûtent chers, mais que serions-nous sans école et sans moyens de circuler ? L'école est la vie et l'âme de la commune,

c'est le lieu de tous les apprentissages et notamment celui de la vie en collectivité et de la nécessaire discipline que cela implique. Cette rentrée scolaire 2022-2023 a vu la confirmation de la quatrième classe avec un quasi-maintien des effectifs. Nous nous devons d'en assurer le fonctionnement dans des locaux décentes et avec un personnel en nombre suffisant pour assurer les activités périscolaires (cantine et garderie).

Alors nous avançons pas à pas : cette année nous avons changé le camion et le tracteur-tondeuse de la commune car les anciens matériels étaient devenus obsolètes, polluants, en panne ou en fin de vie. Nous espérons aussi pouvoir, en fin d'année et les années suivantes, remettre progressivement en état les toitures des écoles dont certaines menacent de s'envoler au premier coup de vent. Là encore nous restons pragmatiques et avançons pas à pas vers l'amélioration du patrimoine et de nos routes et chemins communaux, avec l'aide de Pré-Bocage Intercom lorsque cela entre dans leur champ de compétence. Pour plus de détails vous pourrez vous reporter à l'article sur les travaux réalisés, en cours ou à venir un peu plus loin dans ce bulletin.

En ces temps difficiles, vous l'aurez compris au fil de cet édito, je vous demande à tous de garder espoir et de ne pas hésiter à rencontrer les élus pour leur faire part de vos demandes légitimes mais aussi de votre satisfaction lorsque ce sera le cas et je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Le bulletin est élaboré par la Commission Communication, composée de : Jean-Luc ROUSSEL (Maire), Sylvie LUBIN MACQUAIRE (adjointe), Omar TOUZANI (vice-président de commission), Sandrine BERNIER, Marie GAZEL, Noëlle GROULT et Alexandre LEBASTARD.

Contenu éditorial sous la responsabilité du Maire.
Contenu «le coin des associations» sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Impression: La Maison du Document, Caen
Imprimé en octobre 2022 en 350 exemplaires



En couverture,
"Arc en fleur"
Photo prise à Villy-Bocage pendant l'été caniculaire
2022

TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER

Cimetière : réfection de l'allée principale avec géotextile et 20 tonnes de gravier étalées avec l'aide de conseillers volontaires.

Salle des fêtes : les travaux de réfection sont enfin terminés grâce aux talents de plaquiste de Mickael, notre employé communal ; les habitants peuvent enfin profiter de ce lieu de convivialité dans des conditions décentes. Colorisation de la fresque de la salle des fêtes.

Eglise : Remplacement des projecteurs extérieurs, en panne, par une technologie LED beaucoup moins consommatrice en énergie.

Fibre optique : installée sur les sites communaux suivants : mairie, écoles, l'espace culturel L'Atelier, et dans 80 % des foyers, une demande va être faite au département pour atteindre une couverture à 100%.

Ecoles : installation d'un nouveau four et d'un nouveau chauffe-eau à la cantine et dans le lave-mains des WC de l'école primaire, rénovation des murs (peinture) de la salle de classe des Grande-Section/CP par les soins de Mickael, installation d'une salle pour les professeurs au premier étage du bâtiment de l'école primaire et détapissage de la salle des associations par des bénévoles de la commune en vue de sa rénovation complète : merci à eux ! Remplacement de tous les blocs d'éclairage de sécurité défectueux.

Routes et chemins : premier passage effectué pour l'élagage des talus des routes communales, premier passage également dans les chemins piétonniers, bouchage des nids de poule par la commune et gravillonnage des parties abimées par l'Intercom. Le chemin de Pierrelaye va être entièrement refait par l'Intercom et la réfection du chemin des Buttes est encore à l'étude pour en diminuer le coût restant à charge pour la commune. A noter les travaux réalisés début septembre sur le réseau pluvial : Route du Buquet, Route des Forges et Chemin de l'Hôte dans sa partie forestière.



TRAVAUX EN COURS

Changement de la régulation (thermostats) du chauffage de la salle des fêtes et des locaux de l'école maternelle dans le but de faire des économies d'énergie

Réflexion sur la sécurisation du bourg et de l'abribus du Bourg, installation d'un abribus au Buquet

TRAVAUX À VENIR

Changement du revêtement de sol des jeux de la cour de maternelle

Sécurisation de la rampe d'accès à la bibliothèque scolaire

Réparation des gouttières et étanchéité de l'escalier Est sur le bâtiment de l'école primaire

Pose d'un défibrillateur rue des écoles

Deuxième passage pour l'élagage des talus des routes communales et des chemins piétonniers

Aménagement des allées du cimetière non encore traitées

Entretien du mur du cimetière qui se dégrade par endroits



INFORMATIONS municipales

REPAS DES AÎNÉS À VILLY-BOCAGE.... LE RETOUR...

Mis entre parenthèse durant les deux dernières années à cause de la pandémie de COVID 19, le traditionnel repas des aînés a pu être organisé le dimanche 15 mai 2022 dans la salle des fêtes de Villy-Bocage.

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont accueilli une soixantaine de convives âgés de 65 ans et plus, parmi lesquels deux anciens maires. Après le mot de bienvenue du maire actuel, les participants se sont présentés à tour de rôle ce qui a permis aux uns et aux autres de mieux se connaître, et plus particulièrement ceux nouvellement arrivés dans la commune. Les doyens, Madame Paulette ENEE et Monsieur Roland HAMEL, ont reçu à cette occasion un petit présent chacun.

Tous les convives ont apprécié le repas préparé par le traiteur, M. BEAUCHENE, et ont partagé par la suite des chansons du répertoire populaire français. Une visite de l'espace culturel communal « L'Atelier » a été organisée après le repas et tous, aînés et conseillers, se sont ensuite séparés en se donnant rendez-vous l'année prochaine !



FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT



A l'initiative du Conseil municipal, une formation aux gestes qui sauvent a été organisée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) le lundi 29 août. Cette formation a été suivie par le personnel communal, les professeurs de l'école des Sources et une élue dans les locaux du SDIS à Villy-Bocage. L'objectif de la formation est de sensibiliser aux gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours. L'ensemble des participants ont reçu un diplôme certifiant leur formation.

D'autres séances de formations seront organisées d'une part pour les élus n'ayant pas pu assister à la première séance faute de place (les responsables des associations y seront également invités) et d'autre part pour les enfants de CM1-CM2.





VILLY-BOCAGE EN FETE

Le Samedi 18 juin, la commune a accueilli un festival multiculturel organisé et animé par les associations du village, en collaboration avec la municipalité. Le festival s'est déroulé dans différents lieux du bourg et a débuté par la kermesse de l'école pendant laquelle les enfants ont eu accès à de nombreux jeux et animations sous un soleil radieux (voir encart APE). Dans l'après-midi, les associations ont proposé une exposition sur la libération de 1944 (voir encart Villy Découvertes), un spectacle pour enfants donné par l'artiste Véronique Hiboux (Voir encart l'Étincelle), une foire à tout nocturne et un concert musical animé par la troupe MBongui-Bantu (Voir encart Villy-Village) ainsi que des lectures théâtralisées de poèmes (voir encart troupe TTM).

Cette fête mobilisant toutes les associations de la commune était une première dans notre village. Elle a attiré un grand nombre de visiteurs et spectateurs de Villy-Bocage et d'ailleurs. Elle fut joyeuse et conviviale malgré une fin troublée par les caprices de la météo. Météo qui a obligé l'annulation du feu d'artifice qui était prévu d'être lancé dans le parc du château de Villy-Bocage pour clôturer en beauté cette journée.



TRAVAUX DE RENOVATION DANS L'ANCIENNE MAIRIE

Pendant le mois d'août caniculaire, et à la suite d'un appel à une action participative, des bénévoles se sont réfugiés dans le bâtiment de l'ancienne Mairie pour chercher un peu de fraîcheur !!

Ces bénévoles n'ont pas chômés, ils se sont attachés à renover deux salles pour qu'elles puissent accueillir les réunions des différentes associations du village ainsi que les professeurs des écoles dans des conditions optimales. Malheureusement, le détapissage de la salle des associations a révélé que la tâche sera plus complexe que prévue !! Les 5 ou 6 couches de papiers peints cachaient un mur en-dessous bien abîmé... des travaux de consolidation des murs seront donc nécessaires avant la pose du revêtement. *Une autre action participative est en perspective.*

Malgré ces mésaventures, l'autre salle destinée à accueillir les professeurs a pu être complètement aménagée....

Merci à tous les bénévoles!



VILLY-BOCAGE ACCUEILLE « ITINERAIRE EN QUETE D'ARTISTES »

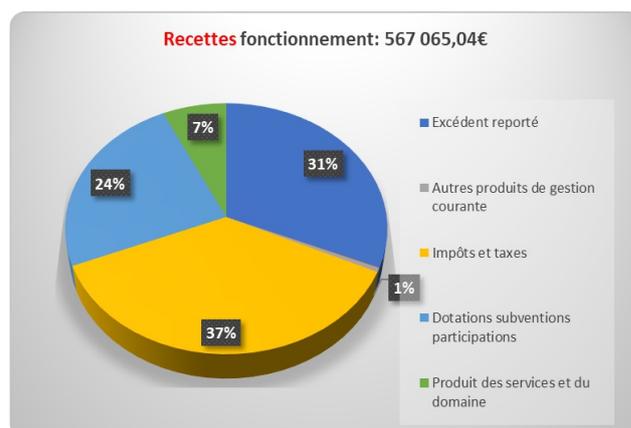
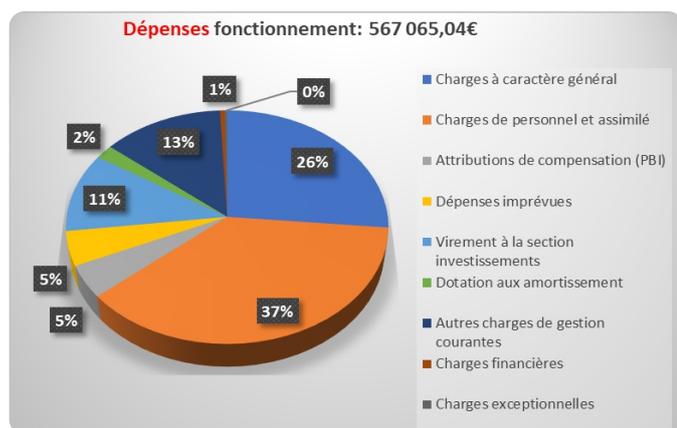
Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, « Itinéraire en quête d'artistes » co-organisé par le Pré-Bocage Intercom et l'association Réalité Art Actuel, les 17-18 et 24-25 septembre 2022, s'est installé dans 2 lieux à Villy-Bocage (parmi les 14 sur le territoire du Pré-Bocage) : la ferme du Buquet et la Moulinerie.

Outre la beauté de ces lieux d'exception, les visiteurs pouvaient y admirer les œuvres d'artistes contemporains.

Un mariage sublime entre la vieille pierre et l'art actuel...

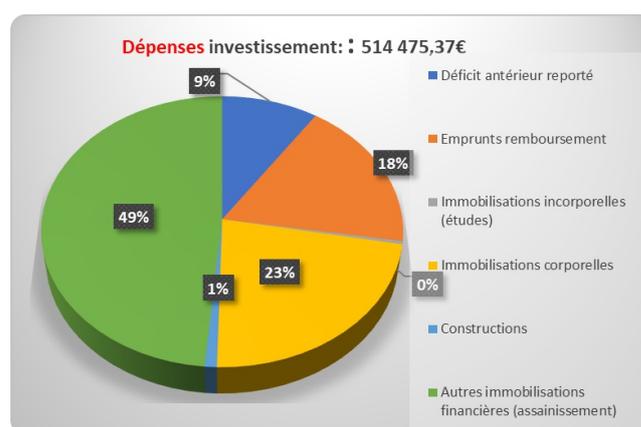
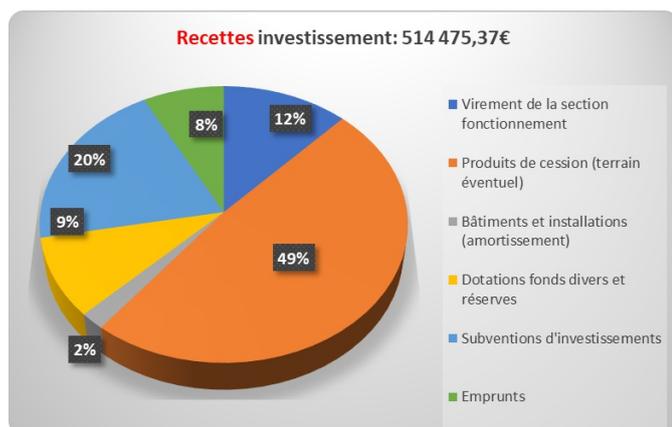
BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 : 567 034,04 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement définit les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2022 à Villy-Bocage. Ce budget, voté par le Conseil municipal en avril, est similaire à celui de l'année précédente. Bien évidemment, les recettes et les dépenses attendues sont équilibrées. Les recettes sont assurées principalement par les différentes dotations et subventions, les impôts et taxes locales ainsi que par l'excédent reporté. Comme pour les années antérieures, les dépenses prévues sont en grande partie liées aux charges du personnel communal, aux charges à caractère général réunissant par exemple le coût de la cantine scolaire ; ainsi qu'aux charges de gestion courante.



BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT POUR 2022 : 514 475,37 €

Le budget prévisionnel d'investissement correspond aux investissements pour la commune au titre de l'année 2022. Dans ce montant, chaque année depuis 2014 est prévue la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg. Sont incluses également les dépenses d'achats et de travaux pluriannuels correspondant à 2022 ainsi que les dépenses relatives aux autres travaux (dont voirie). Ces dépenses sont assurées par autant de recettes : excédents cumulés des années passées, vente de terrains communaux, obtention de subventions, etc.



LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE AFFECTE GRANDEMENT LES COMMUNES

L'explosion des prix de l'énergie (gaz et électricité, pétrole...) vécue en 2022 et 2023 va impacter fortement les finances des communes. A l'instar de ce qui est prévu pour les ménages et les petites entreprises, le gouvernement a récemment annoncé une instauration du bouclier tarifaire en 2023 pour « les petites communes ». Ce bouclier tarifaire de 15 % concernera au moins l'électricité (<https://www.maire.info.com>).

Pour notre commune, lors de la préparation du budget de 2022, le Conseil municipal a augmenté la ligne budgétaire dédiée aux dépenses énergétiques de 30 %.

**LA FRESQUE DE LA SALLE DES FÊTES :
DE LA RÉALISATION À LA RÉNOVATION (1989 - AUJORD'HUI)**



Qui n'est pas passé à côté de la salle des fêtes de Villy-Bocage sans remarquer la sculpture en bas-relief ornant le mur ouest de cette salle ? La sculpture qui s'étale sur 20 mètres de long et 1 mètre 70 de hauteur représente une farandole humaine en référence à une salle des fêtes, lieu de danses et de fêtes. La sculpture a été conçue et réalisée en 1989 par Valérie Legrand, artiste plasticienne née-native de la commune. La jeune Villysoise qui préparait un BTS de Plâtrier de l'Environnement Architectural n'a pas hésité à relever le défi quand elle a appris que le Conseil municipal, au sein duquel sa maman siégeait, avait décidé de rénover la façade de la salle des fêtes. Elle s'est engagée dans ce projet, avec l'aide de Monsieur Foulon, l'employé municipal, et quelques habitants de la commune. La sculpture est faite de ciment blanc façonné directement sur le mur et fixé grâce à des accroches et du fil de fer tissé au travers d'un grillage. *"Je ne travaillais que pendant la matinée parce que l'après-midi le soleil tapait fort... ce qui n'est pas bon pour le ciment"*, se rappelait l'artiste. La réalisation de l'œuvre a duré tout l'été 1989 *"la batterie de ma voiture s'est déchargée à plusieurs reprises parce que je l'utilisais pour écouter de la musique inspirante..."*, précise Valérie Legrand.

Une année après la finalisation de la fresque, le mur du fond a été peint en rose par la municipalité laissant sortir les personnages de la farandole en blanc

mais apparemment, ceci n'était pas du goût d'une (ou de plusieurs) personne(s) puisque les 14 personnages de la fresque ont été tagués avec des gros points bleus... Une rénovation de la fresque s'est ainsi imposée en 1990 : fond du mur en ton pierre et personnages en blanc cassé.

Depuis cette date, et hormis quelques fissures et un écaillage de la peinture, la fresque a globalement bien résisté aux aléas du temps. En 2021, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une action citoyenne participative afin de donner un nouveau visage à la fresque. Cette action s'est déroulée en 2 étapes : la première en juin 2021, pendant laquelle des bénévoles de Villy-Bocage et de Monts-en-Bessin, avec le concours de l'employé municipal, ont réparé les fissures murales et repeint le mur du fond ainsi que le bas-relief. La deuxième étape s'est déroulée en juin 2022 et a permis de colorer la fresque selon une proposition originale de la plasticienne Nathalie Massey qui s'est inspirée des « nanas » de l'artiste Franco-Américaine Niki de Saint-Phalle.

"Je suis ravie... la rénovation de 2022 est superbe", précise Valérie Legrand, *"30 ans après, si je devais refaire la fresque en couleur aujourd'hui, mon approche aurait probablement été nourrie par les magnifiques motifs des pagnes Africains rencontrés pendant mes années passées au Congo..."*



- Atelier de danse

A raison d'une fois par semaine (au 3^{ème} trimestre) pour tous les enfants de l'école des Sources dans les locaux de L'Atelier. Ce lieu a accueilli une restitution lors de la kermesse du 18 juin.

- Appel à projet de PBI

L'association l'Étincelle a répondu à un appel à projet de Pré-Bocage Intercom intitulé « Bas les masques ». L'Étincelle a invité l'école des Sources de Villy-Bocage à participer. La classe de CM1/CM2 de Villy et des élèves de l'école primaire de Villers-Bocage se sont associés à ce projet. Une restitution et une exposition ont eu lieu en fin d'année à L'Atelier ainsi qu'une randonnée dans Villy-Bocage. Un livre des œuvres des enfants a été édité.



- Clip musical

La classe de CE1/CE2 a pu tourner un clip dans les locaux de L'Atelier pour finaliser leur projet musical. Une classe de l'école Freinet d'Hérouville Saint-Clair a également participé à ce projet.

- Sorties : plusieurs sorties ont eu lieu au cours de l'année :

- *Visite du Mémorial
- *Zoo de Champrepus
- *Classe de mer pour les CE d'une semaine à Lion /mer

Ces sorties ont été rendues possibles grâce aux aides financières de la Mairie de Villy-Bocage, de l'Association des Parents d'Élèves et de la Mairie de Montsen-Bessin.



MISE EN PLACE DU NOUVEAU FORFAIT GARDERIE

Désormais il y a un forfait journalier ou un forfait annuel sur 10 mois à régler mensuellement. Cette nouvelle procédure satisfait à la fois les parents, les agents, et les personnes qui assurent la facturation. (37 et 17 familles ont choisi les formules forfait annuel et forfait journalier, respectivement).

NOUVEL ÉQUIPEMENT

Achat d'un nouveau four qui a fait l'objet d'une subvention de l'État de 7 000 € pour un coût total de 14 000 € (y compris les travaux d'installation). Ce nouvel équipement permet une meilleure réchauffe des plats livrés, ce qui améliore l'aspect, la texture et le goût des aliments.



AMELIORATION DES MENUS A LA CANTINE

Convivio, le prestataire de service de la cantine, a accepté l'introduction d'un double accompagnement (légume vert et féculent) dans le plat principal des enfants. De ce fait, le gaspillage alimentaire a été considérablement réduit.

Dans une démarche écologique, à l'initiative de la commission Vie Scolaire, mise en place de contenants lavables (inox) et non plus jetables (plastique) pour les denrées qui se réchauffent.

ORGANISATION D'UNE PORTE OUVERTE

Fin juin à l'école à l'attention des nouveaux parents en présence de Madame la Directrice, de la Maîtresse de maternelle, des Agents municipaux et quelques conseillers municipaux. Celle-ci a permis aux nouveaux enfants et parents de découvrir l'école sereinement. Un « pot » a été organisé à cette occasion par la Mairie. Tous les nouveaux parents étaient présents et ont apprécié cette initiative.



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 : ORGANISATION ET PRÉVISIONS

- Mise en place de formations à l'attention des agents municipaux en lien avec leurs fonctions.
- Participation des enseignants et des agents municipaux à la formation des « gestes qui sauvent » organisée par les pompiers. Une remise de diplômes par les pompiers a eu lieu le jeudi 15/09 à l'école.
- Confirmation du maintien de la quatrième classe pour l'année scolaire 2022-2023
- Arrivée d'un nouvel enseignant-stagiaire (PES) pour les élèves de CE1 et CE2 et d'un autre enseignant qui vient en complément pédagogique en GS/CP au vu de la charge de travail administratif de Madame la Directrice.

Effectif total : 78 élèves :

- * **PS/MS** : Mme ADLY Violaine 23 enfants (8+15) + VOISIN Déborah et LECHEVALLIER Corinne (ATSEM).
- * **GS/CP** : Mme KETERS Camille (lundi, mardi, vendredi) et ALIFONSON Grégory (jeudi) 15 enfants (8+7) + LECHEVALLIER Corinne (ATSEM).
- * **CE1/CE2** : Mme EUDES Morgane 20 enfants (10+10).
- * **CM1/CM2** : Mme GODET Emmanuelle 20 enfants (6+14).



AUGMENTATION DU TARIF DE LA CANTINE

En lien avec l'inflation et les tensions sur les marchés mondiaux, le prestataire de service de la cantine Convivio a dû répercuter le coût des matières premières sur le tarif de la cantine. Une augmentation de 6 % a été appliquée par le prestataire. La municipalité a donc augmenté le tarif appliqué aux familles, ce qui le fait passer de 3,25 € à 3,45 €.

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE

Parallèlement, la Mairie a travaillé sur une tarification sociale subventionnée par l'État qui propose trois tarifs de repas de cantine selon le quotient familial (sur justificatif) : 0,95 €, ou 1 €, ou le tarif habituel 3,45 €. Désormais, les parents de 10 élèves bénéficient de cette tarification à 1 € ou moins.

Sans application de ce dispositif subventionné, tous les repas auraient été facturés à 3,45 €.

ACTIVITÉ PISCINE À VILLERS-BOCAGE

Les enfants de GS/CP et CM1/CM2 participent à des cours du 06/09 au 06/10 accompagnés de leurs enseignants et de parents volontaires. Comme chaque année, la mairie finance le transport (1 200 €) et les créneaux de piscine (2 400 €).



MISE À DISPOSITION D'UNE NOUVELLE SALLE

Les enseignants disposent d'un lieu pour leurs réunions et leurs repas. Cette salle a fait l'objet d'une restauration bénévole au mois d'août par des membres de l'ensemble des associations de Villy-Bocage et des membres du Conseil municipal.

EN CONCLUSION, il est à souligner une bonne collaboration entre les représentants de la Mairie, le personnel municipal et les enseignants de l'école des Sources.

Le bocage (comme à Villy-Bocage) est un paysage agricole composé d'une mosaïque de prairies et de cultures de tailles et formes variables, délimitée par des **haies**, avec ou sans talus, souvent associées à des bois et des réseaux de mares.



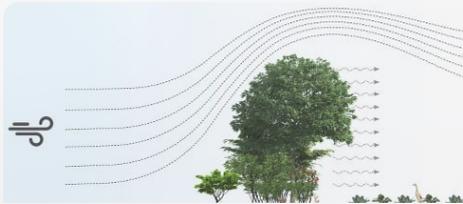
Une **haie** est constituée d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages, servant à délimiter un champ, un jardin.

Une haie a des fonctions multiples et très utiles :

1. Protéger contre le vent

Une haie constituée d'arbres et arbustes caducs protège du vent bétail, cultures et bâtiments. Elle permet de :

- diminuer de 30 à 50 % la vitesse du vent,
- réduire de 20 à 30 % l'évaporation,
- élever la température de l'air de 1 à 2°C en saison froide, et la baisser en saison chaude.
- procurer un meilleur rendement en amont des cultures et une meilleure production des élevages et assurer une meilleure protection des bâtiments et des habitations.

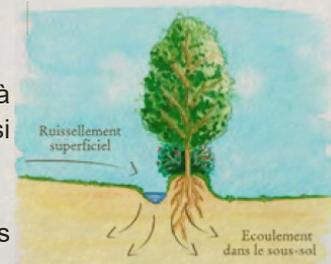


2. Réguler le régime des eaux

La haie, associée au talus et au fossé, interrompt le cheminement de l'eau à l'intérieur d'un bassin versant, favorisant son infiltration et limitant ainsi l'intensité des crues et le transfert des polluants aux cours d'eau.

Ce ralentissement permet à l'eau de s'infiltrer vers les nappes profondes.

Une partie des nitrates et autres polluants est absorbée par les racines des arbres du talus.



3. Préserver la biodiversité

Une haie, constituée d'une multitude d'espèces végétales et associée à une banquette herbeuse, contribue à la richesse du milieu naturel.

Le maillage bocager est, par ailleurs, un élément déterminant de maintien des continuités écologiques.

De nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères souvent utiles à l'agriculture, trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Le gibier en profite également.

4. Construire le paysage

Le réseau des haies joue un rôle capital dans le paysage. Il marque le parcellaire en suivant les limites de propriété et contribue de manière déterminante à l'identité du territoire départemental.

La haie participe aussi à la reconstruction des paysages après un aménagement foncier ou l'installation de nouvelles constructions (bâtiments agricoles, etc..).



5. Produire de l'énergie et des matériaux

La haie est source de production de bois.

Du bois d'œuvre : la production de bois obtenue à partir de feuillus comme le chêne, le merisier, le châtaignier, est utilisée pour la charpente ou le sciage.

Du bois de chauffage : autrefois source principale d'énergie, le bois a, après guerre, laissé sa place aux énergies fossiles.

Aujourd'hui, utilisé sous différentes formes (bûches, bois déchiqueté) il retrouve sa place avec la hausse du coût des énergies fossiles, grâce à son caractère renouvelable et son absence de contribution au réchauffement climatique.

6. Lutter contre le réchauffement climatique

L'atténuation du changement climatique en cours est un défi crucial qui repose notamment, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de plus de carbone dans les sols (le stock de carbone organique des sols est le triple de la quantité de carbone contenue dans l'atmosphère sous forme de CO₂)

Une haie favorise l'accroissement des stocks de carbone dans les sols: une étude de l'INRAE (Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) montre un effet significatif de la haie sur les stocks de carbone organique dans le sol des parcelles adjacentes, jusqu'à une distance de 3 mètres. La capacité de stockage de carbone additionnel des haies anciennes peut atteindre 4,2 tonnes de carbone pour 100 mètres linéaires, contre 2,2 tonnes de carbone pour les jeunes haies.



Malmenées lors des reconstitutions foncières des années 1970 puis par les mutations agricoles ces cinquante dernières années :



70% des haies ont disparu des bocages Français
On détruit encore 11200 km des haies par an en France
La Normandie n'est pas épargnée par ce désastre



PROTECTION DES HAIES

Les haies, arbres et espaces boisés classés sont répertoriés sur le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme de l'intercom (PLUi) et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le PLUi Est, dont la commune de Villy-Bocage fait partie, est entré en vigueur en janvier 2020
 Pour plus d'info : <https://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme>



Au titre des articles R421-17 d) et R421-23 h) du code de l'urbanisme, tous travaux ou transformations exécutés sur des éléments naturels ayant pour effet de modifier ou de supprimer cet élément identifié dans les documents graphiques, doivent être précédés d'une déclaration préalable, d'une autorisation de l'autorité compétente et devront être justifiés par des motifs tels que :

- La poursuite de l'activité économique avec une exploitation raisonnée des parcelles concernées,
- La création d'un accès au terrain en vue de la réalisation d'une construction, pour en permettre sa desserte,
- La suppression d'une gêne pour la circulation publique, d'un danger pour la sécurité des tiers,
- L'arrachage de végétaux, parasités, en mauvais état phytosanitaire ou sénescents.

Pour les haies bocagères et talus, arbres remarquables identifiés au règlement graphique, toute modification substantielle ou définitive d'un tel élément devra être compensée :

- Par la re-crédation d'un talus ou de la haie sur une longueur équivalente à celle modifiée ou détruite,
- L'installation de clôtures végétales permettant le maintien des continuités écologiques.

Sont proscrits les coupes ou abattages des alignements végétaux (dont haies) repérés dans les documents graphiques du règlement sauf :

- Les abattages et coupes sécuritaires et sanitaires des plantations dont l'avenir est compromis, en plein processus de dégradation ou présentant des risques (enlèvement des arbres dangereux, des chablis et des bois morts, etc.),
- Les coupes et abattages nécessaires à l'entretien des plantations.

Le nombre d'ouvertures dans un même linéaire de haies bocagères et/ou de talus est limité à deux ouvertures par tronçon de 100 mètres.

Un espace de 50 mètres minimum devra être respecté entre deux ouvertures dans un même linéaire, hormis si ce linéaire mesure moins de 100 mètres.

L'Office Français de la Biodiversité peut également être consulté en cas de doute, notamment lorsque les travaux sur les haies risquent d'impacter la faune ou la flore locale.

Nous informons tous les propriétaires et fermiers de parcelles comportant des haies ou des espaces boisés que ceux-ci sont possiblement protégés et qu'ils doivent donc se renseigner en mairie avant tous travaux sur ces haies ou espaces boisés.

ELAGAGE DES ARBRES

Lors du câblage de la commune en fibre optique il a été observé de nombreux problèmes d'élagage des arbres le long des voies publiques (communales ou départementales) et surtout à proximité des lignes téléphoniques en cuivre ou en fibre optique.



Concernant la protection des lignes de télécommunication électronique cet élagage est à la charge des propriétaires des parcelles concernées et ils doivent respecter une distance d'au moins un mètre par rapport à ces lignes aériennes.

En second lieu, si ces propriétaires sont défaillants, les opérateurs exploitants des réseaux aériens ont la possibilité de faire exécuter ces travaux d'élagage **aux frais des propriétaires** qui, **en cas de dégradation des lignes, peuvent se voir infliger en sus une amende de 1 500 € !**

En dernier lieu, si l'exploitant des réseaux ne fait rien, le Maire a la possibilité de mettre en demeure le propriétaire concerné et de faire exécuter les travaux d'élagage aux frais du propriétaire.

Il en va de même pour les branches d'arbres qui gênent la circulation ou la visibilité sur les voies, le non-élagage des arbres peut donner lieu à une amende de 500 euros et, si la mise en demeure est sans résultat, le maire a la possibilité de faire exécuter les travaux et les frais qui en découlent sont mis à la charge des propriétaires négligents.

Conclusion : merci aux propriétaires concernés d'être vigilants et d'anticiper tout problème d'élagage sous peine de se voir sanctionner en dernier ressort.

Références

- <https://www.inrae.fr>
- www.calvados.fr
- <https://www.ofb.gouv.fr/haies-et-bocages-des-reservoirs-de-biodiversite>
- Ouest France



SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FEVRIER 2022

- **PROJET DE RAPPORT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL** : le conseil municipal prend acte des nouvelles dispositions qui seront prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021) et donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le Centre de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

- **DELEGATIONS AU MAIRE** : selon que l'article L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal accorde à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Pour les cas n° 15, 21 et 22 le conseil municipal réagira par délibération, au coup par coup, sur le bienfondé de l'exercice de ce droit, notamment par l'examen de l'engagement financier qui en résulte.

- **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET CLASSE DE MER CM1-CM2 DE L'ECOLE DES SOURCES** : attribution à l'APE de Villy-Bocage une subvention exceptionnelle de 500 € pour compléter le financement du projet de classe de mer pour les CM1-CM2 fin juin 2022.

- **NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « ENVIRONNEMENT »** En remplacement à Monsieur Eric Bayeux, Mme Sylvie LUBIN-MACQUAIRE est désignée comme représentante de la commune au sein de la commission communautaire « Environnement » de Pré-Bocage Intercom.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

- **DELEGATIONS AU MAIRE** : En complément des délégations accordées dans la délibération n° 2022-02-03 du 1er février 2022, le conseil décide d'accorder à Monsieur le Maire la délégation numéro 4° « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 4 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget » Etant précisé que cette délégation ne devra pas remettre en cause la compétence de la commission d'appel d'offres (CAO).

- **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022** : Conformément aux textes applicables, le conseil municipal décide de faire application de l'article L 1612-1 CGCT et de réaliser l'opération N°13 (acquisitions immobilières) à hauteur de 635,09 € au bénéfice de SCP GUILBERT et ROUSSEAU à Evrecy.

Les dépenses d'investissement, objet de la présente délibération, seront imputées de la façon suivante : Opération N° 13 (acquisitions immobilières) : 635,09 € - SCP GUILBERT et ROUSSEAU à Evrecy. Total : 635,09 € TTC.

- **VERSEMENT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS AU PERSONNEL DE CATEGORIE A** : Le conseil municipal décide d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

- **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DE PRE-BOCAGE INTERCOM** : Le conseil municipal décide de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de Pré-Bocage Intercom transmis et voté au conseil communautaire du 2 février 2022.

- **DELIBERATION SUR L'ADRESSAGE ET LE NOM DES RUES DANS LA COMMUNE** : Le conseil municipal décide de valider la liste des nouvelles adresses de la commune telle que mentionnée dans le document annexé (voir site Internet de la commune).

- **TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE LA RD6 AU NIVEAU DU BOURG : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DES MATERIAUX** : Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SARL Brunet et Fils pour la fourniture des matériaux nécessaires aux travaux de sécurisation de la traversée de la RD6 au niveau du bourg pour un montant de 1 269,40 € TTC.
- **DEMANDE DE SIGNATURE D'UN AVENANT PAR LA SOCIETE CONVIVIO** : Le conseil municipal décide de négocier avec la société de restauration scolaire CONVIVIO qui souhaite faire signer à la commune un avenant au contrat signé en début d'année scolaire pour augmenter les prix des repas de 6,5 % à compter du 1er avril 2022.
- **ACHAT DE CAPTEURS CO2 POUR LES ECOLES ET DEMANDE DE SUBVENTION** : Le conseil municipal décide de ne pas procéder à cet achat et de ne pas faire de demande de subvention.
- **REPAS DES AINES : CHOIX DE LA DATE ET DES CRITERES D'INVITATION** : Le conseil municipal décide d'organiser le repas des aînés le dimanche 15 mai 2022. Les habitants d'un avec ce critère d'âge minimum de 65 ans dans l'année seront invités.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEMANDEUSES : RÈGLES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS** : Compte tenu des demandes de subventions reçues, le conseil municipal décide que l'enveloppe de subventions de base et l'enveloppe de subventions complémentaire ne soient pas limitées chacune à 1000 € mais qu'il soit fixé seulement un montant total pour la somme de ces deux enveloppes.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt il a été décidé de procéder à des délibérations association par association (les membres du conseil ayant un potentiel conflit d'intérêt n'ont pas participé aux débats et aux votes).

Tableau récapitulatif des subventions accordées aux associations

Associations	Montant accordé enveloppe de base	Montant accordé enveloppe complémentaire
APE Villy Bocage Exceptionnelle pour classe de mer CM1-CM2		500 €
APE L'école de nos loustics - Villy	150	
Anciens Combattants de Villy	150	
L'Étincelle - Villy	150	0
Villy-Découvertes	150	
Troupe Tonton Marcel Villy	150	
Villy Village Exceptionnelle		0
Secours Catholique Villers-Bocage	0	
MFR - Maltot	75	
ASPEC Calvados	75	
La Ligue Contre le Cancer Calvados	0	
ADMR Villers	0	
GSCF Urgence UKRAINE	75	
Total	975 €	500 €

- **Modification du règlement intérieur périscolaire** : Le conseil municipal décide d'adopter le nouveau règlement intérieur périscolaire visant à gérer au mieux la fourniture et le paiement des repas tout en évitant les gaspillages. Le nouveau règlement sera applicable à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

- **Adoption d'une tarification sociale pour la cantine** : Le conseil municipal décide d'adopter la tarification sociale de la cantine à partir de la rentrée de l'année scolaire 2022/2023 selon les tranches et tarifs définis ci-dessous

- Tranche 1 : Quotient Familial inférieur ou égal à 800 - Tarif : 0,95 €,
- Tranche 2 : Quotient Familial compris entre 801 et 1000 - Tarif : 1 €,
- Tranche 3 : Quotient familial supérieur ou égal à 1001 - Tarif : tarif en vigueur.

- **Validation du dossier unique d'inscription scolaire et périscolaire** : Le conseil municipal décide de modifier le dossier unique d'inscription scolaire pour y intégrer le Quotient Familial.

- **Signature du contrat de restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023** : Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de contrat de Convivio pour l'année scolaire 2022/2023 avec une augmentation de 6,5 % applicable en septembre 2022, sous réserve de vérification de la conformité des clauses de ce contrat avec celui signé pour l'année 2021/2022.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022** : Le conseil municipal décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,60 % (+2%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,16 % (+2%)

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE 2021** : Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

- Investissement :	- 36 470,66 €.
- Fonctionnement :	+ 34 022,37 €
- Résultat de l'exercice :	- 2 448,29 €

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE 2021** : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 qui fait ressortir les chiffres suivants :

Résultat 2020 en fonctionnement	+ 195 502,71 €
Part affectée à l'investissement exercice 2021	- 51 304,04 €
Résultat 2021 de la section de fonctionnement	+ 34 022,37 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 178 221,04 €
Résultat 2020 de la section d'investissement	- 11 982,69 €
Résultat 2021 de la section d'investissement	- 36 470,66 €
Résultat cumulé d'investissement	- 48 453,35 €
Résultat de clôture (cumulé fonctionnement + investissement) :	+ 129 767,69 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE** : Du compte de gestion et du compte administratif du budget de la commune approuvés précédemment il en ressort les chiffres suivants :

Résultat de la section de fonctionnement 2020	+ 195 502,71 €
Part affectée à l'investissement exercice 2021	- 51 304,04 €
Résultat 2021 de la section de fonctionnement	+ 34 022,37 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 178 221,04 €
Résultat 2020 de la section d'investissement	- 11 982,69 €
Résultat 2021 de la section d'investissement	- 36 470,66 €
Résultat cumulé d'investissement	- 48 453,35 €
Solde des Restes à réaliser en investissement	+ 84 253,49 €

Besoin de Financement de la section investissement en 2022 0 €

Affectation du résultat du fonctionnement à mettre en investissement (cpte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement 2021 à reporter sur 2022 (cpte 002) + 178 221,04 €

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 0 (zéro) euro à l'article 1068 en recettes d'investissement et le résultat de fonctionnement au poste à nouveau créditeur ligne 002 pour la somme de 178 221,04 €.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE** : Le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit/

Dépenses de fonctionnement :	567 065,04 €
Recettes de fonctionnement :	567 065,04 €
Dépenses d'investissement :	514 475,37 €
Recettes d'investissement :	514 475,37 €

La Synthèse du budget primitif pour l'année 2022 est présentée en page 6 du présent bulletin municipal

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021** : Le conseil municipal approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 du budget annexe assainissement de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un déficit de l'exercice de - 1 999,62 €.

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021** : Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement qui fait ressortir les chiffres suivants :

Déficit d'investissement, correspondant aux frais d'enquête publique et d'ingénierie : - 1 999,62 €
Opérations autres : 0,00 €

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT** : Le conseil municipal décide d'affecter le résultat négatif de - 1999,62 euros (article 001) en report à nouveau débiteur de la section d'investissement du budget primitif de l'assainissement 2022.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022** : Le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif Annexe Assainissement 2022 tel que présenté ci-dessous.

Dépenses d'exploitation =	21 999,62 €
Recettes d'exploitation =	21 999,62 €
Dépenses d'investissement =	470 999,62 €
Recettes d'investissement =	470 999,62 €

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PRE-BOCAGE INTERCOM**: Un débat s'est instauré sur le mode de calcul des versements et charges incombant à la municipalité, notamment celles relatives à la taxe professionnelle. De ce débat, il ressort un souhait d'une plus grande transparence et clarté, ainsi que d'une répartition plus équitable de la taxe professionnelle entre les communes-membres. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas approuver le rapport de la CLECT en date du 8 mars 2022 tel que présenté en annexe

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

- **ADOPTION DES TARIFS DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023** : Les tarifs de cantine suivants pour l'année scolaire 2022/2023 ont été adoptés

Tarif enfants réguliers, soit tous les jours	3,45 € / Enfant
Tarif enfants occasionnels si la mairie est prévenue au moins une semaine avant la date du repas	3,45 € / Enfant
Tarif enfants « urgence »	4,45 € / Enfant
Tarif repas adultes, personnel communal et les parents qui voudraient bénéficier occasionnellement des repas	6,60 € / Adulte
Tarif pique-nique enfant	3,00 € / Enfant
Tarif pique-nique adulte	4,50 € / Adulte

- **ADOPTION D'UNE TARIFICATION SOCIALE POUR LA CANTINE** : Après renseignement auprès de l'Agence de Services et de Paiement, le conseil municipal décide de reformuler la délibération n° 2022-04-04 du 22 mars 2022 en précisant le tarif chiffré de la tranche T3 comme indiqué ci-dessous et de fixer la durée de la convention à 3 ans.

Tranche	Quotient Familial	Tarif repas par élève
T1	0 à 800	0,95 €
T2	801 à 1000	1 €
T3	1001 et plus	3,45 €

Le tarif de la tranche T3 pourra évoluer en fonction du tarif du prestataire et par délibération du conseil municipal.

- **ENCAISSEMENT DE CHEQUES DE LA SOCIETE ORANGE** : Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à encaisser, au nom de la commune, 3 chèques de remboursement (montant global : 94,53 €) de la part d' ORANGE.

- **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE** : Le conseil municipal approuve à la majorité de ses membres l'adhésion de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

- **MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2E CLASSE À 25,57/35ÈME.** Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet occupé par Madame ACARD et créé initialement pour une durée de 24/35^{ème}, à 25,57/35^{ème} à compter du 4 mai 2022, pour lui permettre de réaliser les tâches supplémentaires liées au remplacement des récipients plastiques jetables par des récipients inox.
- **CORRECTION DES RESTES À RÉALISER COMMUNE 2021 DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021 ET DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022.** Par suite du signalement par la Direction des Finances Publiques d'une erreur commise dans l'établissement des Restes A Réaliser 2021, le Conseil municipal approuve à la majorité absolue les rectifications à apporter au compte administratif 2021 et au budget primitif 2022, retirant dans ces documents la somme de 90 euros injustement incluse aux Restes A Réaliser en dépenses d'investissement et les portant au budget primitif 2022.
- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE POUR LES ÉCOLES:** Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la modification budgétaire suivante, au budget principal de la commune :
 - Dépenses d'investissement :
 - Opération n° 22 « Réserve Bâtiments » : - 4 000 €
 - Opération n° 19 « Bâtiments scolaires » : + 4 000 €
- **SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION AVEC LA FREDON:** Sur proposition du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature par le Maire de la nouvelle convention avec la FREDON pour la lutte contre le frelon asiatique, pour les années 2022 à 2024.
- **SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA CNP ASSURANCES:** Par suite d'un courrier reçu de la part de CNP Assurances, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de l'avenant, permettant de mettre à niveau notre contrat avec la CNP assurances suite à l'évolution des lois concernant les agents placés en congés statutaires pour raison de santé (paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique et modalités de calcul du capital décès). Le Maire signale que cela ne concerne que deux personnes parmi le personnel communal : Mme Claudine COUSIN et M. Mickael DODEMAND. Le taux de cotisation qui était de 6,45 % sur les salaires bruts passera à 6,56 %.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

- **CONTRATS DE LEASING ET D'INSTALLATION POUR LE PHOTOCOPIEUR DES ÉCOLES.** A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les deux contrats présentés, respectivement pour un montant de 198 € HT par mois pour une durée de 5 ans, et pour un montant unique de 163,20 € TTC.
- **TRANSFERT DE COMPÉTENCES AU SDEC POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGEMENT DES VÉHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE).** A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence au syndicat SDEC-Energies, et accepte les conditions techniques administratives et financières d'exercice de la compétence.
- **ADOPTION DES RÈGLES DE PUBLICATION DES ACTES.** A la majorité absolue, le Conseil municipal décide d'adopter la publicité des actes de la commune par affichage papier.
- **ACHAT D'UNE NOUVELLE TONDEUSE.** Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'une nouvelle tondeuse auprès de la société Aunay Motoculture pour un montant de 6 667,20 € TTC.
- **ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION-BENNE.** Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'un nouveau camion-benne auprès de la société Vassy Automobiles pour un montant de 27 400,76 € TTC.
- **EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU CAMION-BENNE ET DE LA TONDEUSE.** Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à la majorité absolue de souscrire un emprunt bancaire de 40 000 €, à taux fixe de 1,44 % sur 5 ans, auprès du Crédit Agricole, pour le financement des achats de la tondeuse et du camion-benne.
- **CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LA SOCIÉTÉ CONVIVIO POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023.** Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de la reconduction de la société Convivio pour la livraison des repas de la cantine scolaire, selon les nouvelles conditions suivantes : augmentation du prix du repas de 6,5% au 1^{er} septembre, augmentation de la pénalité en cas de repas non servi en de seuil non atteint, de 30 centimes d'euros à 35 centimes d'euros.

- Adoption de la grille tarifaire périscolaire au 1^{er} septembre 2022. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants pour les prestations périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Garderie :

- Forfait mensuel sur 10 mois : 35 €
- Forfait mensuel sur 10 mois par enfant supplémentaire d'une même famille : 30 €
- Forfait journalier, par enfant : 3,50 €
- Tarif en cas de dépassement d'horaire : 5,00 € par foyer par dépassement

Cantine :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Repas régulier : 3,45 € | Repas occasionnel : 3,45 € |
| Repas « urgent » : 4,45 € | Repas adulte : 6,60 € |
| Pique-nique enfant : 3,00 € | Pique-nique adulte : 4,50 € |

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2022

- **RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) DE PBI.** A la majorité simple, le Conseil municipal prend acte du rapport.
- **RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE DU SERVICE DÉCHETS DE PBI.** A la majorité absolue, le Conseil municipal prend acte du rapport.
- **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE PBI.** A la majorité absolue, le Conseil municipal prend acte du rapport.
- **DEMANDE DE L'ETINCELLE POUR LE CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE L'ESPACE CULTUREL COMMUNAL 'L'ATELIER'.** Par suite d'une demande formulée par l'association « l'Étincelle », le Conseil municipal décide à la majorité absolue d'accéder à la demande, dont la finalité est de faire évoluer le classement de l'établissement fixant les conditions d'utilisation des lieux au regard de la réglementation incendie et limitant à 49 le nombre de personnes pouvant accéder au bâtiment.
- **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETINCELLE.** Par suite d'une demande de subvention supplémentaire formulée par l'association « l'Étincelle », le Conseil municipal décide à la majorité d'accéder à la demande de subvention, à hauteur de 500 euros, pour que l'association bénéficiaire mène à bien les deux projets d'animation pour lesquels elle sollicite la subvention.
- **DEMANDE D'ARRÊT DU FORFAIT GARDERIE PAR UNE FAMILLE DE VILLY-BOCAGE.** Par suite d'une demande formulée par une famille, dont la maman bénéficie d'un congés maladie lié à une grossesse, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la dérogation de paiement du forfait initialement souscrit pour la prestation périscolaire de garderie, pour les mois de mai et juin 2022.
- **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « BÂTIMENT CFA NORMANDIE ».** Par suite d'une demande de subvention datée du 11 mai 2022, le Conseil municipal décide à la majorité absolue d'accorder un montant de 25 euros à l'association « Bâtiment CFA Normandie » de Caen.
- **MOTION RELATIVE À LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DE LA SOCIÉTÉ STGS POUR LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF.** Par suite de la proposition d'un conseiller municipal, le Conseil municipal approuve à la majorité absolue le texte de la motion pour envoi à Pré-Bocage Intercom et aux communes de l'intercom.

SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

- **MODE DE SCRUTIN POUR LES DÉLIBÉRATIONS.** Sur proposition du Maire, pour des raisons de simplification, le Conseil municipal approuve le fait que le sens du vote de chaque conseiller municipal ne soit pas indiqué dans le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal.
- **CONTENU DES DÉLIBÉRATIONS.** Sur proposition du Maire, pour des raisons de simplification, le Conseil municipal approuve le fait que le registre des délibérations du Conseil municipal ne présente pas la retranscription des interventions des conseillers municipaux, qui seront uniquement inscrites au procès-verbal de la séance concernée.
- **FIXATION DU NOMBRE D'AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT DE TAXI SUR LA COMMUNE.** Par suite d'une demande formulée par un habitant souhaitant exercer la profession, le Conseil municipal décide de fixer à un le nombre de place de stationnement de taxi autorisée sur la commune.

L'association l'Étincelle organise un événement par mois à L'Atelier.

Une programmation éclectique et originale pour tous les goûts et tous les âges : de la musique (folk, chanson française, jazz..., des spectacles pour enfants, du théâtre...)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux ou demandez le programme !

Facebook ou Instagram : @lateliervillybocage

Renseignements et réservations : 06.08.76.80.40 ou
lateliervilly@gmail.com



Programmation septembre – décembre 2022

Dimanche 11 septembre : Après-midi Escape Game avec Ludicity

Par groupe de 4 – 5 personnes, ils étaient nombreux à jouer les sorciers pour retrouver la Pierre d'Obscurium ! Attention le temps leur a été compté...

Vendredi 23 septembre à 19 h : Lancement de la saison avec un concert Apéro concert avec Pied's trad Musiques et chants traditionnels d'Irlande et du Québec Boisson et restauration légère en vente sur place



Samedi 29 octobre à 16 h : Goûter-spectacle pour Halloween « Sorcière » par les Magiconteurs

A l'occasion d'Halloween, les enfants peuvent venir déguisés pour écouter les histoires de sorcières contées et mises en musique par Les Magiconteurs. Après le spectacle, nous partagerons un goûter tous ensemble à l'Atelier !
Tarifs : enfant 3 €. Adulte 5 €



Vendredi 25 novembre à 20h30 : Concert P.O.P. (Play Own Play)

Quintet de jazz hip-hop mandingue

Ce quintet fusionne le jazz et les musiques actuelles aux saveurs venues d'Afrique de l'ouest.

Tarif plein : 10 €/tarif réduit : 8 € (enfant, adhérent)

Vendredi 9 décembre à 18h : Représentation de « Pacotilles » par

la Compagnie CREA, Spectacle de marionnettes à taille humaine, danse Spectacle visuel, musical et poétique où se succèdent à un rythme effréné : courses poursuites, rencontres, quiproquos et tours de passe-passe. Ce spectacle est offert par la commune à l'occasion de Noël



Activités hebdomadaires à partir de septembre

* Atelier Jeux de mémoire: 10 séances du lundi 26 septembre au lundi 12 décembre 2022 - Les lundis de 10 h à 12 h.

Animateur : Alain Simoni

Tarif : 30 € par personne

Places limitées. Inscription obligatoire au 06.08.76.80.40 (+ formulaire à compléter) **COMPLET**

* Sophrologie : 10 séances du lundi 3 octobre au lundi 19 décembre 2022

2 créneaux possibles : le lundi de 17h30 à 18h30 ou de 18h45 à 19h45

Tarif : 50 € par personne

Renseignement et inscription auprès de Dominique Voisin : au 06 70 45 96 64

* Soirée jeux avec Ludicity un vendredi par mois de 20h30 à minuit

On aime vous faire jouer !

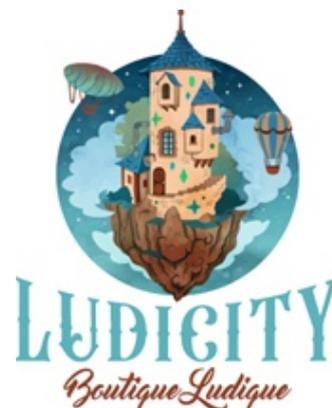
Animations jeux de société avec Ludicity, boutique ludique située

1 rue du marché 14310 Villers-Bocage.

Tarif : 3 € par personne

Places limitées. Inscription obligatoire au 06.08.76.80.40

Renseignements et réservation à la boutique Ludicity ou par téléphone au 02 31 36 72 19



LE COIN DES ASSOCIATIONS



Le printemps et l'été 2022 n'ont pas été de tout repos pour l'association ! Présentée au public le 18 juin lors du festival « Villy-Bocage en fête », l'exposition dédiée à la libération du canton de Villers-Bocage à l'été 1944 était préparée par les membres de l'association depuis fin 2021 ; elle a permis à beaucoup de visiteurs de se retrouver dans les récits de villysois de l'époque, ou en photographie. Le fruit du travail des membres de l'association sera par ailleurs exposé dans les prochains mois, sur différents sites de la communauté de communes.

Le 9 août, nous avons profité de la sécheresse pour nettoyer le Lavoir du Maizerais, un bel ouvrage en pierre datant probablement du XVIII ou XIXe siècle, qui n'avait pas été défriché depuis au moins deux ans, et n'avait pas été désemboué depuis près de 20 ans. A la force de 24 bras et d'une pelle mécanique et au bout de 3 heures, ce sont 40cm de vase et 4 mètres cubes de branches et ronces qui ont été évacués. Nous prévoyons d'autres chantiers participatifs de la sorte dans les prochains mois.

La presse parle de nos actions ! « La Voix Le Bocage » a consacré son papier d'ouverture de l'édition du 8 septembre 2022 aux actions en faveur du patrimoine de Villy-Découvertes. A lire ici : https://actu.fr/normandie/villers-bocage_14752/a-villy-bocage-ils-soccupent-de-restaurer-et-promouvoir-le-patrimoine-local_53673082.html

Préserver le petit patrimoine bâti, entretenir lavoirs et chemins, proposer des expositions sur le canton, réaliser des balises et des panneaux d'informations dans les chemins, organiser des actions citoyennes et des chantiers participatifs... Telles sont les actions et activités proposées par Villy-Découvertes, jeune association créée pendant la pandémie !

Adhérer à l'association, c'est soutenir ses actions, et bénéficier à prix réduit de certaines de ses activités....

Pour 10 €/an, pour une personne ou pour le foyer entier (quel que soit le nombre de membres dans la famille) !

Pour plus d'informations et pour adhérer : contactez Alexandre au 06 11 39 23 71 ou par e-mail à villydecouvertes@gmail.com



Le 18 juin dernier, la fête mobilisant toutes les Associations de Villy-Bocage (une première dans la commune) se voulait être animée, joyeuse et conviviale.

Une organisation bien préparée laissant à chaque Associations le soin de gérer et d'animer son secteur d'activité. Pour ce qui concerne l'Association Villy-Village, un vide grenier nocturne, une animation musicale assurée par le groupe MBongui-Bantu. En soirée, la partie « restauration » fut un succès : « Les moules / frites ainsi que les galettes garnies ont été très appréciées », et pour clore cette journée festive le tirage d'un Feu d'Artifice était prévu.

Le petit « couac » de la journée s'est produit en toute fin d'après midi, lorsque le mauvais temps s'est invité pour nous jouer un sale tour :

Un vent fort est soudainement monté vers 16h30 accompagné de courtes ondées, le tout générant un rafraîchissement de la température. Jusque 23h30 les membres de l'Association ont espéré que cet épisode météorologique se calmerait pour permettre le tirage du feu d'artifice qui était prévu dans le Parc du Château de Villy Bocage.... Malheureusement le vent ne faiblissant pas, le tirage du feu d'artifice a dû être annulé, décision décevante pour l'ensemble des spectateurs venus nombreux pour cette occasion.

Au cours du premier semestre 2023, une Foire à tout sera organisée **le dimanche 18 juin 2023**. Cette manifestation sera la seule animation pour l'année 2023.

Par ailleurs, vous voudrez bien noter que la réunion de l'Assemblée Générale 2023 de l'Association Villy-Village aura lieu **le vendredi 20 janvier 2023 à 19h** (Salle des Associations située dans l'ancienne Mairie)

N'hésitez pas à venir nombreux pour nous rencontrer ; nous restons ouverts à vos propositions, d'activités et de loisirs

Les adhésions 2022/2023 sont ouvertes ! Habitants de Villy-Bocage ou Non Habitants, vous serez tous les bienvenus. Adhérer ou renouveler votre adhésion à l'Association VILLY VILLAGE, c'est soutenir ses actions.

Coût de l'adhésion pour 2023 :

7 € / an Pour une personne

10 € / an Pour une famille Règlement par Chèque à l'ordre de : AssociationVillyVillage

Contact : Nathalie (Présidente) Tél : 06 31 80 95 12 ; Anne-Laure (Trésorière) Tél : 06 63 28 57 57

mail : assovillyvillage@gmail.com

Site : <http://villy-village14310.e-monsite.com>, Facebook : <https://www.facebook.com/assovillyvillage>





Après la période COVID, la troupe TTM a repris ses activités en 2021-2022.

Des ateliers de théâtre ont été organisés d'octobre à avril :

Dans l'Atelier : 2 équipes Enfants le lundi (avec Romuald) et le mardi (avec Ugo)

Dans l'Atelier : 1 équipe Ados le vendredi (avec Nathalie)

Dans l'Atelier ou Salle de Musique : 1 équipe Adulte le jeudi (avec Bellou)

Téléthon, 4 décembre, avec les associations de Villy-Bocage

(préparation de crêpes)

Lecture de poèmes lors d'un Concert organisé par l'association l'Étincelle dans l'Atelier (18 mars)

Spectacle en avril : LA TROUPE TONTON MARCEL FAIT LE TOUR DU MONDE

330 spectateurs, sur 3 jours, ont été amenés en voyage au tour du monde à travers 4 pièces de théâtre. Le voyage fut apprécié

Spectacle à la Maison de retraite de Villers-Bocage : les 2 équipes Enfants se sont déplacés le 30 avril à Villers-Bocage pour présenter aux seniors les pièces de théâtre préparées toute l'année.

Fête du Village à Villy-Bocage (avant la tempête). Le 18 juin, des membres de la troupe TTM ont participé à la fête du Village par des lectures de poèmes théâtralisés.

Forum des Associations – 3 septembre – Villers-Bocage



L'assemblée Générale de TTM s'est tenue le vendredi 16 septembre 2022. Maxime ESNAUD a été élu nouveau Président du Conseil d'Administration de TTM

C'est avec enthousiasme que nous vous annonçons la reprise des ateliers de théâtre à partir d'octobre.

Cette année, nos petits et grands acteurs chercheront, exploreront, fouilleront, investigueront pour ce nouveau thème « TTM mène l'enquête ».

Retenez dès maintenant les dates de notre prochain spectacle, auquel nous vous attendons nombreux :

vendredi 31 mars 2023 à 20h30

samedi 1er avril 2023 à 20h30

dimanche 2 avril 2023 à 15h.



En attendant...

Faut qu'ça saute!



Après plus de cinq années sans en organiser, l'association UNC Villy-Bocage (ex-association des Anciens Combattants de Villy-Bocage) est heureuse d'organiser une excursion le samedi 29 octobre 2022 en Bretagne. L'occasion pour les adhérents de se retrouver, de partager une journée mémorable, mais aussi de proposer aux personnes qui ne sont pas adhérentes de l'association de venir nous rencontrer et partager avec nous de bons moments. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rapprocher de Maurice Lepoultier, président de l'association.

Cette activité ne nous fait pas oublier l'objet central de notre association, tourné vers le devoir de mémoire. Nous co-organiserons dans les prochaines semaines, avec la municipalité et les équipes du centre de secours de Villy-Bocage, la cérémonie de commémorations du 11-Novembre. Nous souhaitons vivement, pour toutes les prochaines cérémonies commémoratives, pouvoir associer les enfants de la commune.

Notre Assemblée générale ordinaire se tiendra le **11 novembre 2022 à partir de 11h30**. Elle sera suivie d'un repas auquel sont conviés à prendre part tous les adhérents

LE COIN DES ASSOCIATIONS



L'association des parents d'élèves de Villy-Bocage a pour but de récolter des fonds pour aider à financer des projets de l'école. Elle est composée d'une quinzaine de parents dont Céline Destigny (vice secrétaire), Jasmine Maillard (secrétaire), Mylène Noel (trésorière), Émilie Texier (vice présidente) et Emmanuelle Pflieger (présidente).

L'APE a organisé diverses actions pendant l'année scolaire 2021/2022 : vente de paniers de légumes, vente de pizzas, vente de brioches et vente d'objets personnalisés.

L'argent récolté a permis de financer différents événements festifs pour les enfants de l'école : venue du père Noël et distribution de cadeaux, goûter du carnaval, financement d'une partie de la classe découverte des CM.

Le moment fort de l'année a été la Kermesse avec le spectacle des enfants préparé par l'école, les stands et les structures gonflables.



Salle des fêtes de **VILLY BOCAGE**

SAMEDI 05 NOVEMBRE 2022

10h00 - 17h30

**FOIRE A LA PUERICULTURE
ET AUX JOUETS**

Organisée par l'APE L'école de nos Loustics



Buvette et restauration rapide



5 € LA TABLE 1M20

2 € LE PORTANT
(non fourni)

Inscriptions et réservations :

Mail : ape.ecoledessources@gmail.com

Messenger : l'école de nos loustics

SMS : 06 67 48 18 12



Paroisses Saint-Michel en pré-Bocage et Sainte-Marie-des-Vents

L'église de Villy-Bocage est ouverte tous les jours de 9 heures à 17 heures.

Messes de la Toussaint Mardi 1er Novembre 2022 à

Villy-Bocage 9h45
Noyers-Bocage 10h30
Villers Bocage 11h00

Messe à Monts-en-Bessin 6 novembre à 11h00

Messes Villers-Bocage dimanche à 11h00
 Caumont l'Eventé le samedi à 18h30 (18h à partir du 1er novembre).

Consultation de tout horaire en France sur <https://messes.info/horaires>

Téléphone presbytère Villers-Bocage : Père Laurent Delbé 02.31.77.02.13



AGENDA de VILLY-BOCAGE

DE SEPTEMBRE A DECEMBRE

L'Atelier: Villy Bocage vous propose

Jeux de mémoires

Tous les lundis du 26 septembre au 12 décembre,
De 10h à 12h

Sophrologie

Tous les lundis de :17h30 à 18h30
18h45 à 19h45

Soirée jeux : les vendredis 30 septembre, 28 octobre
et 2 décembre

Jeux de sociétés : tous les mardis de 15h à 17h.

Villy-Découvertes vous propose :

Ateliers : carto, rando, généalogie ou histoire à
l'Atelier. Les 1er et 3eme mercredis de chaque mois
de 19h à 21h :

OCTOBRE

Samedi 22 octobre :

Villy-Découvertes à la découverte de la faune et la
flore de la vallée de l'Orne

Samedi 29 octobre à 16h

Gouter spectacle, L'Atelier de Villy-Bocage,
« Malou et la sorcière »

NOVEMBRE

Vendredi 25 novembre 20h30

Concert : L'Atelier, Villy Bocage

P.O.P. : Quintet de Jazz Hip-hop manding

Jeudi 24 au samedi 26 novembre

« Vivre la guerre et la libération : regard d'enfant »
exposition (lieu à déterminer)

DECEMBRE

Vendredi 9 décembre à 18h

Spectacle enfant ; L'atelier Villy-Bocage,
« Pacotilles »

AVRIL

Vendredi 31 mars à 20h30 - samedi 1er avril à
20h30 et dimanche 2 avril à 15h30

Théâtre : salle des fêtes de Villy-Bocage
« Tonton Marcel mène l'enquête »

AGENDA PBI

la programmation culturelle 22-23 proposée par PRE-BOCAGE Intercom est consultable sur
<https://prebocageintercom.fr/loisirs-tourisme/culture/saison-culturelle/>

Renseignement et billetterie : Service Culture et Patrimoine de Pré-Bocage Intercom

Par téléphone : 02 31 77 57 48, Par mail : resp.culture@pbi14.fr



INFORMATIONS UTILES

Mairie de Villy-Bocage

1, Place de la Mairie
14310 VILLY-BOCAGE
www.villybocage.fr
02 31 77 01 66
Pour les urgences :
06 71 62 25 82
Horaires d'ouverture au public
les mardis et vendredis,
de 16h30 à 18h30

Ecole des Sources et Garderie

Rue des écoles
14310 VILLY-BOCAGE
02 31 77 16 92

Santé

* Centre anti-poison

02 99 59 22 22

* Pharmacies

- Pharmacie de garde : 3237
- Pharmacie PASTEUR
02 31 77 00 60
- Pharmacie MARIE
02 31 77 01 35

* Centre de Premier Soins (CPS) d'aunay sur Odon

02 31 71 76 22
ouvert de 8h30 à 19h30 tous les
jours

* Médecins Généralistes

- Cabinet PESCHARD
02 31 97 21 07
- Cabinet CONDE - FONTAINE -
LAPLANCHE
02 31 77 02 60
- Cabinet PREVEL
02 31 77 33 55
- Cabinet LACOMBE
02 31 77 29 92
- Cabinet BOUCHÉ - BLAN-
CHEMAIN-BOUCHÉ
02 31 36 46 39

* Cabinet infirmiers

- Cabinet : LECOQ – PERRIER –
VAUGOUDE – PITEL
02 31 77 41 20
- Cabinet : CHARDIN-
BELLANGER
07 71 76 81 68
- Cabinet : GROULT - HATET -
LE-VIVIER
02 31 77 12 91

* Psychologue

- Cabinet ESQUERRÉ
06 42 65-99 78
- Cabinet GUILBERT
07 83 03 51 91

* Diététicienne

- Cabinet AMBROISE
06 61 29 16 02

* Orthophonistes

- Cabinet : SAVARIT
06 16 88 22 49
- Cabinet : PERRAUDEAU
07 80 96 90 85
- Cabinet EGRET
06 50 00 86 13
- * **Psychomotricienne**
- Cabinet EVERAERE
06 42 87 71 88

* Neuropsychologue

- Cabinet BERTHIER
06 81 17 30 34

* Sage-femme

- Cabinet NETO-BERTRAND
02 31 77 08 34

* Pédicure – podologue

- Cabinet KERVASO
02 31 37 20 02

* Kinésithérapie

- Cabinet JAFARI
02 31 96 27 36
- Cabinet MONROCQ
02 31 25 05 47
- Cabinet KALKOWSKI-TUBACKI
02 31 36 30 83

Les horaires des déchèteries

Déchèterie de Maisoncelles-Pelvey						Déchèterie de Livry (Caumont-sur-Aure)					
Les Parts - 14 310 Maisoncelles-Pelvey						LD Briquessart - Livry - 14 240 Caumont-sur-Aure					
Hiver : du 1/10 au 31/03			Été : du 01/04 au 30/09			Hiver : du 1/10 au 31/03			Été : du 01/04 au 30/09		
	Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi		Matin	Après-Midi
Lundi	10:00-12:00	14:00-17:00	Lundi	10:00-12:00	14:00-18:00	Lundi	-	14:00-17:00	Lundi	-	14:00-18:00
Mardi	*	14:00-17:00	Mardi	*	14:00-18:00	Mardi	-	14:00-17:00	Mardi	-	14:00-18:00
Mercredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Mercredi	10:00-12:00	14:00-18:00	Mercredi	-	14:00-17:00	Mercredi	-	14:00-18:00
Jeudi	*	14:00-17:00	Jeudi	*	14:00-18:00	Jeudi	-	14:00-17:00	Jeudi	-	14:00-18:00
Vendredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-18:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-17:00	Vendredi	10:00-12:00	14:00-18:00
Samedi	10:00-12:00	14:00-17:00	Samedi	09:00-12:00	14:00-18:00	Samedi	10:00-12:00	14:00-17:00	Samedi	09:00-12:00	14:00-18:00

Les déchets acceptés dans les déchèteries

